

# Le nouveau pays vaudois

*Le Gripen  
au service  
de notre  
sécurité*

*Le 18 mai prochain, le  
peuple se déterminera  
sur la loi relative à  
la création du fonds  
d'acquisition du  
Gripen.*



photo : [www.gripen-ja.ch](http://www.gripen-ja.ch)

Page 2



Le 18 mai  
**OUI**

à l'initiative «pour que les pédophiles  
ne travaillent plus avec des enfants»  
[www.protegeons-les-enfants.ch](http://www.protegeons-les-enfants.ch)

*Protégeons les enfants  
des pédophiles !*

*Nous nous prononcerons le 18 mai prochain sur  
l'initiative dite de la marche blanche, qui protège  
les enfants de la pédophilie.*

Page 3

CULTURE

*MCBA : un nouvel écrin d'art  
au bon endroit*

Pages 4-5

# Le Gripen : au service de notre sécurité et de notre souveraineté

*Notre armée de milice a été plébiscitée par 73.2% de votants en septembre dernier. Le 18 mai prochain, le peuple se déterminera sur la loi relative à la création du fonds d'acquisition du Gripen, loi qui fixera le financement de l'achat de 22 nouveaux avions de combat de type Gripen E. Ces avions suédois sont sensés remplacer nos 54 Tiger F-5, dépassés et qui volent depuis plus de 30 ans ; et quel que soit le résultat de la votation, leur mise hors service est imminente et inéluctable. Comme toile de fond, cette importante votation a lieu dans un contexte planétaire de plus en plus tendu et belliqueux et l'actualité internationale nous rappelle au quotidien que les dangers ne sont pas hypothétiques, mais multiples et bien réels !*



photo : www.gripen-ja.ch

Neutre et indépendant, Etat libre de toute alliance militaire, la Suisse doit assurer sa sécurité par ses propres moyens, contribuant ainsi solidairement à celle de l'Europe. C'est ainsi que nos Forces aériennes suisses sont chargées de protéger et de défendre notre espace aérien; c'est pour cette raison que le Conseil fédéral et le Parlement ont pris leurs responsabilités en décidant de remplacer nos Tiger, vétustes, fatigués et dépassés, par 22 avions de combat du type Gripen et de recommander d'accepter la loi sur le fonds Gripen. Cet achat est un investissement pour notre sécurité ces 30 prochaines années et constitue un excellent choix pour notre pays, notamment pour son radar et son armement des plus modernes ainsi que des moyens d'exploration et de communication sophistiqués et de dernière génération.

Si la Suisse est un pays stable et indépendant, il est aussi un des plus prospères et des plus sûrs du monde. Prospérité et sécurité sont donc étroitement



Denis Rubattel

Député et officier de carrière

*Oui, garantir la sécurité de notre pays souverain est la tâche primordiale de notre armée.*

liées. Oui, garantir la sécurité de notre pays souverain est la tâche primordiale de notre armée, permettant également à nos entreprises de fleurir dans un climat stable.

L'acquisition de ces nouveaux avions a un coût de 3,126 milliards de francs, financés à raison d'environ 300 millions de francs par an entre 2014 et 2024. Cette somme, qui correspond à environ 0,5% du total des dépenses effectives de notre Confédération en 2012, serait prélevée sur le budget ordinaire de l'armée. Parallèlement aux fondamentaux essentiels de notre politique de sécurité s'ajoutent inévitablement des considérations de nature plus économique. Ainsi, avec l'achat du Gripen, des affaires compensatoires seraient contractuellement garanties à nos industries suisses jusqu'à hauteur de 2,5 milliards de francs, réparties entre les trois régions linguistiques de la Suisse à raison de respectivement 5%, 30% et 65%. Pour le surplus, rappelons que le partenaire contractuel de la Confédération ne serait

pas le fabricant Saab, mais l'Etat suédois, ce qui constitue indéniablement une garantie supplémentaire sous l'angle de la responsabilité.

La sécurité est une tâche régaliennne et capitale de l'Etat et il n'y a pas de sécurité crédible sans forces aériennes modernes ! Comme certains le souhaiteraient, vouloir déléguer notre défense aérienne à d'autres Etats – ces derniers arrivent actuellement tout juste à le faire pour eux-mêmes – est une approche utopique, peu fiable, plus onéreuse, imprudente et hasardeuse vis-à-vis des générations futures. Notre Pays, si envié et convoité à l'étranger, doit pouvoir continuer à disposer d'une « toiture imperméable et solide » grâce à des avions performants et modernes. Pour toutes ces raisons, accepter la loi sur le fonds Gripen, c'est donner à notre Confédération les garanties suffisantes afin que celle-ci puisse remplir ses obligations constitutionnelles dans toutes les situations !

# Initiative fédérale : Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec les enfants

Nous nous prononcerons le 18 mai prochain sur l'initiative dite de la marche blanche. Elle propose l'adjonction d'un article 123c dans la Constitution fédérale qui dit ceci : « Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes ».

L'enseignant, l'entraîneur sportif, l'éducateur ou encore l'animateur de camps et autres qui ont fait l'objet d'une condamnation pour avoir abusé d'un ou de plusieurs enfants dans le cadre de leurs activités, comme dans le cadre privé, sont actuellement libres d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des enfants au terme de leur peine.

A Bienne, en 2004, un homme ayant été lourdement condamné pour actes pédophiles se voyait réintégrer une classe d'enfants d'un âge similaire à celui des enfants qu'il avait abusés. Il avait été choisi parmi six candidats, car son dossier était « le meilleur » !

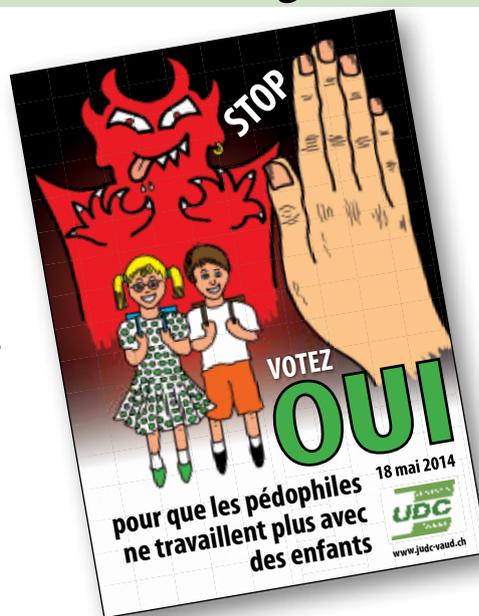
L'année passée, la police bernoise a révélé un cas de pédophilie. Un animateur au sein d'établissements scolaires a agressé sexuellement environ vingt enfants entre 1996 et 2012. Alors qu'il travaillait dans la région de Köniz, les autorités politiques et scolaires avaient conclu en 2002 un arrangement avec lui, en raison de rumeurs



Monika  
Commissione-Schwab

Vice-présidente  
de l'UDC Vaud

**Accorder une seconde chance reviendrait à accepter qu'un enfant puisse être abusé et ceci est intolérable !**



< Affiche de campagne des Jeunes UDC vaudois en faveur de l'initiative contre la pédophilie.

d'agressions sexuelles. Durant les cours, l'homme ne devait pas se retrouver seul dans une pièce avec des élèves. La mesure n'a pas suffi. Après avoir pris contact avec ses victimes dans le cadre scolaire, l'homme a abusé d'elles dans le cadre privé.

En Suisse, plusieurs personnes ayant des antécédents pédophiles sont parvenues à réintégrer des écoles. Il existe une liste noire, mais un enseignant qui après chaque cas d'abus sexuel change de canton peut sans autre se faire engager, car il n'y a pas de communication entre cantons.

Certains y trouveront à redire, malgré l'évidence. La question récurrente « le pédophile n'a-t-il pas droit à une seconde chance ? » vient surtout des milieux de gauche, où de nombreux parlementaires veulent laisser une porte ouverte, après un certain nombre d'années, à un possible retour dans les professions liées à l'enfance aux personnes condamnées pour des actes pédophiles.

Accorder une seconde chance reviendrait à accepter qu'un enfant puisse être abusé et ceci est intolérable ! Qui d'entre nous exposerait son propre enfant face à un tel risque, au nom du droit « de la seconde chance » ?

D'autres questions se posent : quel regard un enfant est-il sensé porter à celui qui transmet son savoir ou participe à son éducation ? Un regard de respect et d'obéissance ? L'adulte qui enseigne et qui représente un modèle pour l'enfant, sa morale ne se doit-elle pas d'être irréprochable ? Ne doit-il pas rester le protecteur et non le prédateur ?

Nous devons protéger les enfants en leur garantissant un cadre sécurisant et clair. Je vous invite à voter OUI à l'initiative « pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ».

## Un nouvel écrin d'art au bon endroit



*Il fut un temps où l'UDC vaudoise en général, et quelques-uns de ses députés en particulier, étaient fort critiques sur l'implantation d'un musée cantonal au bord du lac.*

L'opposition ne portait pas sur le développement du Musée cantonal des Beaux-Arts, tant il était évident que les actuels locaux ne suffisaient pas à mettre en valeur les collections du musée. Elle ne se voulait pas allergique à un projet culturel de première importance, elle ne venait pas d'un parti anorexique de la culture, mais elle portait sur le manque de réflexion quant à son implantation à Bellerive.

L'étude de l'IDHEAP commandée par le Conseil d'Etat a d'ailleurs conduit à cette conclusion : les Vaudoises et les Vaudois aiment leur



*Fabienne Despot*

*Députée et présidente de l'UDC Vaud*

musée et désirent le voir s'agrandir et s'épanouir, mais le choix du lieu et la prise en compte des éléments environnant le musée au bord du lac n'étaient pas optimaux, loin s'en faut.

Le Conseil d'Etat a fait un nouveau choix, celui de l'utilisation d'une friche industrielle, les anciennes halles aux locomotives des CFF, construites en 1911, à l'ouest de la gare de Lausanne. C'est un choix d'une certaine audace, puisqu'il s'oppose à l'avis du Groupe cantonal d'évaluation des sites. C'est un choix qui comporte certains risques. Il est vrai que le site de la

< L'EAU MYSTÉRIEUSE,  
Ernest Biéler, 1911,  
détail, créée la même  
année que les halles  
CFF qui, remodelées,  
bientôt l'hébergeront.

Riponne avait de quoi séduire. Il aurait également pu convenir au groupe UDC du Parlement, s'il s'était traduit par une réelle amélioration de cette place d'une tristesse abyssale. Mais celui qui nous est proposé est tout aussi intéressant.

Au centre des discussions des députés, l'aspect sécurité a logiquement été un des thèmes majeurs. Passé au crible de l'OPAM, ordonnance contre les accidents majeurs, le projet a été jugé acceptable et accepté. L'aspect pollution du sol semble être également maîtrisé. On connaît les fréquentes mauvaises nouvelles en ce domaine, il était nécessaire d'avoir des assurances à ce sujet ; elles sont fournies par le fait que la responsabilité en incombe aux CFF. La question du parking semble également avoir trouvé une réponse acceptable.

Le choix de construire le nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts à proximité de la gare CFF de Lausanne offre d'indéniables avantages. Le premier d'entre eux est celui qui manquait cruellement au projet au bord du lac : toute une réflexion de mobilité, douce, publique ou autre ; toute une réflexion urbanistique, la prise en compte de l'environnement du projet : le voici non pas posé au milieu de nulle part, comme un cheveu sur une soupe,

---

*Il apparaît que nous sommes arrivés aujourd'hui à une solution enthousiasmante et c'est avec cet état d'esprit que l'UDC se veut porteuse du projet de MCBA aux côtés du Conseil d'Etat.*

---

mais intégré dans un quartier auquel il apporte des nouveaux cheminements. Il est évident qu'un tel lieu de rencontre se devait d'être facilement accessible pour tout un chacun, et tout particulièrement pour les personnes qui n'ont pas encore ou qui n'ont plus la possibilité d'utiliser des transports privés.

L'UDC montre son soutien ferme au projet culturel que le canton de Vaud, en tant que maître d'ouvrage, et la ville de Lausanne, qui s'est portée acquéreur du terrain, vont mettre en oeuvre. Elle l'a montré par son soutien au projet de loi et aux trois projets de décrets lors de la séance du Grand Conseil du 11 mars 2014. Il fallut du temps et des aléas pour que l'écrin adéquat de toutes ces oeuvres soit conçu ; il apparaît que nous sommes arrivés aujourd'hui à une solution enthousiasmante et c'est avec cet état d'esprit que l'UDC se veut porteuse du projet de MCBA aux côtés du Conseil d'Etat.

Les montants en jeu sont importants : plus de 30 millions de francs pour financer la construction du nouveau MCBA et le réaménagement des arcades, presque 13 millions pour la programmation, le concours d'architecture et la mise en

cantonal de la photographie et le musée du design et d'arts appliqués contemporains, presque un demi-million pour le crédit d'étude de l'avenir du Palais de Rumine. L'enveloppe est lourde, et il ne paraît pas forcément judicieux de mêler dans un même décret programmation, concours d'architecture et mises en soumission. Le groupe UDC s'est également inquiété de la mise à disposition de presque 300'000 francs pour le jury, alors que l'essentiel du travail est réalisé par les services de l'Etat. Malgré l'ampleur de ces coûts, et malgré quelques dépenses pas forcément justifiées et qu'il s'agira de suivre de manière circonspecte, l'ensemble du projet doit être soutenu, dans son ensemble cohérent, pour rassurer les mécènes dont la participation financière au projet est essentielle.

Nous espérons que les merveilleux Bocion, Vallotton, Auberjonois, Borgeaud, et les oeuvres de ce cher Ernest Biéler trouveront en ces nouveaux lieux une belle manière de se faire connaître aux intrigués de l'art. Nous nous réjouissons de les y découvrir ou redécouvrir. La beauté de l'art, notamment pictural, est le plus charmant dialogue que l'on puisse créer au-delà des lacs et des frontières.

## Investissements hospitaliers en terre vaudoise

*Petit rappel : il y a trente ans, le Pays de Vaud inaugurerait son nouvel hôpital public à Lausanne. Le CHUV, ainsi appelé, offrait près de 1'000 lits pour 460'000 habitants, et avait coûté la somme, astronomique pour l'époque, de 460 millions de francs.*

Trente ans plus tard, où en sommes-nous? La population vaudoise s'est enrichie de 240'000 nouveaux habitants, pas forcément tous en bonne santé, et, hormis l'arrivée de la Polyclinique Médicale Universitaire PMU il y a une dizaine d'années, aucune adaptation d'importance n'a été réalisée depuis.

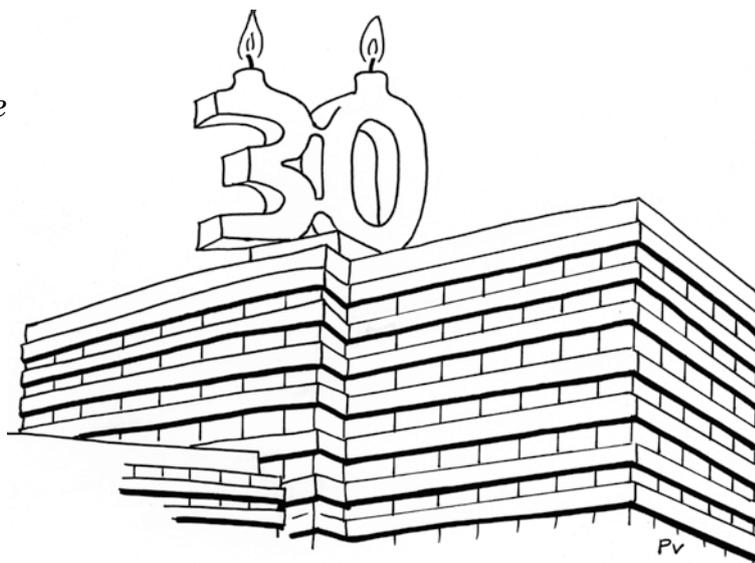
Le CHUV remplit une triple mission : hôpital de zone, car Lausanne n'a pas d'hôpital de ville ; centre de formation pré- et postgraduate, et établissement dédié à la recherche médicale et clinique. Ces trois missions ne vont pas de soi dans un même établissement. La première peut être remplie à satisfaction par n'importe quel établissement hospitalier à caractère régional. Les deux suivantes, par contre, relèvent de la médecine hautement spécialisée, ne tolèrent que l'excellence, et sont partie prenante d'un réseau qui comprend, entre autres, la faculté de biologie et de médecine FBM, l'université de Lausanne UNIL, l'Institut Ludwig à Epalinges et l'ISREC. Tout cela forme un ensemble cohérent qui permet, par-delà l'agglomération lausannoise, à l'ensemble du Canton et à son économie, de se maintenir dans le peloton de pointe en termes de dynamisme et d'emplois induits.



Jean-Luc  
Chollet

Député

*La santé n'a pas de prix mais elle a un coût.*



Le CHUV, qui en est la pièce maîtresse, a un sérieux besoin de remise à niveau. Citons pour mémoire et dans le désordre le remplacement des blocs opératoires, la construction du centre coordonné d'oncologie, l'extension du restaurant, la construction du nouvel hôpital des enfants et du centre de psychiatrie ambulatoire à Cery.

Cela peut donner le vertige par les sommes engagées et les emplois nécessaires. La santé n'a pas de prix mais elle a un coût, dit l'adage, et c'est vrai pour chacun d'entre nous. Car au-delà des questions purement matérielles se profile un choix de société : jusqu'où et à quel prix pouvons-nous et devons-nous aller dans notre combat contre la maladie, la souffrance, et finalement la mort ?

L'objectivité nous pousse à reconnaître que, depuis le fameux serment d'Hippocrate il y a 25 siècles, la médecine n'a jamais cessé de progresser

et de repousser les limites de la mort. L'hôpital, que ce soit le CHUV ou tout autre, est un des maillons de cette longue chaîne de compétences au service de la santé.

Le politique a la délicate mission d'arbitrer entre les différentes demandes de financement : instruction, justice, police, social, emprisonnement, transports publics et privés... Bref, autant de demandes légitimes et fondées. Le CHUV est donc un service de l'Etat parmi les autres. Et voilà que d'autres projets en relation avec la formation médicale et les soins infirmiers pointent à l'horizon du côté de la Bourdonnette, pour des sommes dépassant largement les 100 millions de francs. Une fois de plus le Grand Conseil - car tel est son rôle - aura à se prononcer en toute indépendance et en pleine responsabilité sur l'opportunité des crédits qui lui seront demandés.

## Un nouveau flyer pour les Femmes UDC Romandes

Le mois de mars voit se concrétiser un projet des femmes UDC Romandes. Elles ont en effet le plaisir de publier leur premier flyer les présentant et leur donnant une visibilité dans le contexte politique romand.

Dans leur flyer, les femmes exposent leurs priorités politiques ainsi que les moyens et les actions pour les atteindre. Leur volonté d'une meilleure présence féminine dans les rangs de l'UDC est clairement exprimée et ce flyer sera l'un des outils de propagande auprès des femmes qui nous l'espérons sauront se profiler lors des prochaines élections. Dans

un esprit de collaboration avec leurs collègues masculins.

Le comité romand des femmes développe encore les thématiques de la famille, de la formation, de l'agriculture, de l'emploi et de l'énergie. Il souhaite s'engager avec les femmes UDC, leurs convictions et leurs valeurs, il promet à ses membres des activités dans ces domaines. Elles seront aussi

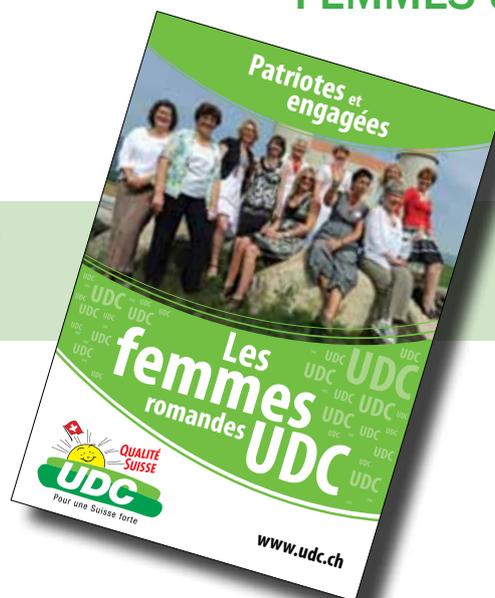


Alice Glauser

Députée et présidente des Femmes UDC Romandes

partie prenante des activités générales de l'UDC Suisse comme de celles de leurs propres sections cantonales, ainsi que le prévoient leurs statuts.

Ce flyer, fruit commun des réflexions du comité, a pu bénéficier des photos de Dany Schaer et de l'agence de communication Pointcom, merci à eux et... Bon vent aux Femmes UDC Romandes !



## Vous êtes propriétaire ?

### Il n'est jamais trop tôt pour prévoir sa succession

Avec la 2<sup>e</sup> édition du guide «**Transfert de l'immeuble aux héritiers**», actualisée et enrichie en avril 2014, les propriétaires disposent d'une aide pratique pour:

- prévoir leur succession
- choisir la solution adaptée à leurs besoins
- faciliter la transmission du patrimoine

48 pages, Fr. 30.- non-membre CVI / Fr. 20.- membre CVI.

#### Renseignements et commandes:

021 341 41 44, mail@cvi.ch



CHAMBRE VAUDOISE  
IMMOBILIERE  
L'ASSOCIATION  
DE TOUTS LES PROPRIETAIRES

La CVI s'engage pour vous. Devenez membre: [www.cvi.ch](http://www.cvi.ch)

## DE L'ACTION



photo : rédaction

L'UDC Vaud a tenu le 25 mars dernier à Lutry un forum animé par les conseillers nationaux André Bugnon et Guy Parmelin. Les élus ont ainsi pu informer les participants sur les débats qui ont eu cours aux Chambres fédérales durant cette dernière session. Il a notamment été question du financement de la retraite, de l'initiative de Gastrosuisse sur la TVA appliquée à la restauration, de

la redevance radio et télévision, des délits fiscaux et la mise en application de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels. La discussion a également porté sur l'initiative de Franz Weber «Sauver Lavaux III».

Merci à la section UDC de Lutry pour l'excellente organisation de cette soirée fortement participative.

## IMPRESSUM

### ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois  
Rue de la Louve 1  
1003 Lausanne  
T 021 806 32 90  
F 021 806 32 91  
E secretariat@udc-vaud.ch  
CCP 10-4168-3

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois  
Sandrine Ott  
Rue de la Louve 1  
1003 Lausanne

### CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN  
Agence de communication  
1845 Noville  
www.dkarlen.com

### IMPRESSION

CDS imprimerie SA  
1844 Villeneuve  
www.cdsimprimerie.ch

### TIRAGE

2'500 exemplaires

## AGENDA

### 18 mai 2014

Votations fédérales et cantonales.

### 14 juin 2014

Sortie annuelle de l'UDC Vaud dans le Val de Travers, visite des mines d'asphalte.



## UDC RIVIERA - PAYS D'ENHAUT

### La section de district recherche un-e président-e

La section de l'UDC Riviera-Pays d'Enhaut remercie chaleureusement Fabienne Despot pour le travail qu'elle a accompli avec brio durant ses années de présidence du district. C'est notamment sous son égide que nous avons obtenu un troisième siège au Grand Conseil vaudois lors des dernières élections.

Aujourd'hui, Fabienne est devenue présidente de l'UDC Vaud. La section Riviera-Pays d'Enhaut l'a soutenue dans cette entreprise, tout en sachant qu'elle ne pourrait pas conserver son poste local. Pour pouvoir continuer notre travail avec autant de dynamisme et d'efficacité qu'auparavant, nous avons besoin d'un comité de district fort.

C'est pour cette raison que nous vous annonçons que le poste de président est ouvert, et que tout intéressé peut se porter candidat. Le délai est fixé au 14 mai et l'élection aura lieu durant notre assemblée générale du 21 mai à 19h00. Les candidats ne doivent avoir aucun acte de défaut de bien ni de procédure judiciaire ouverte.

En vous remerciant d'avance pour votre engagement, nous avons l'assurance qu'ensemble nous saurons faire prospérer encore l'UDC et, partant, la situation des communes de notre beau district.

UDC Riviera-Pays d'Enhaut

## CONSIGNES DE VOTE

### 18 MAI 2014

#### Objets fédéraux :

**NON** à l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (Contre-projet indirect à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »).

**OUI** à l'initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ».

**NON** à l'initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) ».

**OUI** à la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen).

#### Objet cantonal :

**NON** à l'initiative populaire « Sauver Lavaux » qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux).

**NON** au contre-projet du Grand Conseil, soit la loi du 21 janvier 2014 modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979.

Préférence au **CONTRE-PROJET** en cas de double oui.